

Article de l'IBP

Recherche appliquée sur la gestion ouverte et responsable des finances publiques et le plaidoyer de la société civile concernant les budgets

L'OUTIL DE SUIVI BUDGÉTAIRE

Introduction

Le Partenariat Budgétaire International (IBP) contribue de manière considérable aux efforts visant à promouvoir l'ouverture et la responsabilité dans le domaine des finances publiques par le biais de son Enquête sur le budget ouvert. L'Enquête sur le budget ouvert est la seule évaluation indépendante, comparative et régulière de la transparence du budget et de la participation aux processus budgétaires dans le monde entier. Cette évaluation rigoureuse et complète est réalisée tous les deux ans, et mesure la quantité d'informations budgétaires rendues publiques par le gouvernement central des pays, le degré auguel un gouvernement implique ses citoyens dans les processus budgétaires et le pouvoir des institutions de contrôle formelles d'un gouvernement. Les données de l'Enquête portant sur la quantité d'informations budgétaires rendues publiques par les gouvernements sont utilisées pour calculer l'Indice sur le budget ouvert (IBO), qui évalue le niveau de transparence budgétaire de chaque pays à l'aide d'une note allant de 0 à 100. La note d'IBO d'un pays constitue la mesure la plus complète de sa transparence budgétaire, mais elle n'est mise à jour que tous les deux ans.

Depuis la première publication de l'Enquête sur le budget ouvert de l'IBP en 2006, de nombreux utilisateurs de l'Enquête ont demandé qu'elle soit produite plus fréquemment. Une production plus fréquente de l'Enquête sur le budget ouvert présenterait des difficultés, car les recherches impliquées sont approfondies et

prennent beaucoup de temps, et des recherches aussi complètes requièrent des ressources considérables.

Cela dit, l'IBP reconnaît l'importance de mises à jour plus fréquentes sur le statut de publication des huit documents budgétaires qui constituent l'objet principal de l'Enquête sur le budget ouvert. C'est ainsi qu'a été créé l'**Outil de suivi budgétaire (ou OBS Tracker)**, une base de données en ligne fournissant chaque mois des données actualisées pour déterminer si les gouvernements ciblés ont publié les huit documents budgétaires dans les délais.

Ce premier rapport de l'IBP sur l'Outil de suivi budgétaire est divisé en trois parties. La première décrit l'Outil de suivi budgétaire de l'EBO ; la deuxième expose la manière dont les données recueillies par l'Outil de suivi budgétaire peuvent être utilisées et la troisième comprend deux annexes décrivant les huit documents budgétaires clés évalués et expliquant le lien entre le calendrier du cycle budgétaire annuel et les résultats de l'Outil de suivi budgétaire.

Qu'est-ce que l'Outil de suivi budgétaire, et comment complète-t-il l'Enquête sur le budget ouvert ?

L'Outil de suivi budgétaire de l'EBO est conçu pour compléter l'Enquête sur le budget ouvert et pour fournir un aperçu régulier de l'évolution des pays en matière de transparence budgétaire. La différence principale entre l'Outil de suivi budgétaire et l'Enquête sur le budget ouvert complète réside dans le fait que l'Outil de suivi budgétaire vérifie uniquement si un gouvernement a mis les huit documents budgétaires clés à disposition du public ; il n'évalue pas le degré de détail fourni dans ces documents budgétaires. Bien que la note d'IBO représente la mesure la plus complète de la transparence budgétaire d'un pays, l'Outil de suivi budgétaire de l'EBO, actualisé chaque mois, permet de suivre, en temps quasi-réel, les progrès d'un pays concernant le respect des normes internationales de base pour la publication des documents budgétaires.

Les données de l'Outil de suivi budgétaire peuvent être utilisées pour évaluer si les différents documents budgétaires ont été publiés dans un pays, mais les résultats ne peuvent pas être utilisés pour évaluer le niveau global de transparence budgétaire d'un pays. L'Enquête sur le budget ouvert est la source appropriée pour obtenir de telles informations. Bien que la publication d'un document budgétaire constitue une première étape essentielle vers l'amélioration de la transparence budgétaire, les gouvernements doivent souvent prendre un certain nombre de mesures supplémentaires (par ex., accroître l'exhaustivité et l'accessibilité des données) avant de pouvoir être considérés comme réellement transparents.

L'Enquête sur le budget ouvert et l'Outil de suivi budgétaire partagent des caractéristiques importantes. Tous deux :

- évaluent l'accessibilité du public aux mêmes huit documents budgétaires clés que les gouvernements devraient publier conformément aux bonnes pratiques internationales de transparence budgétaire;
- utilisent les mêmes critères pour évaluer l'accessibilité du public aux documents budgétaires clés ;
- s'appuient sur les données recueillies par les mêmes chercheurs au sein des pays ; et
- fournissent une évaluation factuelle et indépendante de la transparence budgétaire.

Ils diffèrent en ce que l'Enquête sur le budget ouvert couvre davantage de pays que l'Outil de suivi budgétaire. L'Enquête est actuellement réalisée dans 102 pays, qui ont été sélectionnés en partie pour garantir une représentation adéquate de toutes les régions du monde. L'Outil de suivi budgétaire fait l'objet d'un projet pilote dans seulement 30 pays, dont la plupart ont été sélectionnés en raison de leurs faibles résultats d'IBO reçus lors de l'Enquête sur le budget ouvert 2012.

Le processus de recherche

L'Outil de suivi budgétaire est établi à l'aide d'un processus de recherche rigoureux géré par l'IBP et réalisé par les partenaires de recherche de l'IBP, qui sont généralement des organisations de la société civile actives sur les questions budgétaires. Les étapes de collecte des données de l'Outil de suivi budgétaire sont résumées ci-dessous. (Un guide détaillé sur la méthodologie de l'Outil de suivi budgétaire est disponible sur www.obstracker.org.)

Les chercheurs commencent par recueillir des informations préliminaires sur le calendrier et les processus budgétaires de leur pays. Ces informations figurent généralement dans les constitutions nationales, les lois et réglementations. Les chercheurs identifient également les entités spécifiques auprès desquelles ils peuvent obtenir chacun des huit documents budgétaires clés évalués dans l'Outil de suivi budgétaire de l'EBO. Ces institutions comprennent généralement le ministère des Finances ou le Trésor, la banque centrale, le corps législatif et les institutions supérieures de contrôle. Dans certains pays, les gouvernements rendent les documents budgétaires disponibles dans les bibliothèques publiques.

Les chercheurs contactent également les gouvernements directement à l'aide d'une lettre officielle pour s'enquérir de la disponibilité de documents budgétaires spécifiques, en assurant souvent un suivi par téléphone. Chaque mois, les chercheurs recherchent sur les sites gouvernementaux pertinents les documents budgétaires qui devraient être disponibles, d'après le calendrier budgétaire du pays. Si les documents budgétaires ne sont pas publiés sur les sites gouvernementaux (comme c'est le cas dans quelques pays), les chercheurs demandent des copies papier de ces documents au gouvernement. Nos partenaires de recherche soumettent alors les informations qu'ils ont recueillies à l'équipe de l'IBP, qui les examine et les utilise pour mettre à jour le site de l'Outil de suivi budgétaire chaque mois.

Les résultats de l'Outil de suivi budgétaire de l'EBO sont publiés sur un site public (www.obstracker.org), où les visiteurs peuvent connaître la disponibilité des huit documents budgétaires clés dans un délai d'un mois suivant la date à laquelle chacun a été, ou devrait avoir été, publié par le gouvernement.

Que signifie « accessible au public »?

L'EBO et l'Outil de suivi budgétaire utilisent les critères suivants pour déterminer l' « accessibilité du public » aux informations budgétaires.

- Si un document est publié sur le site d'un gouvernement dans un délai approprié (ce délai est décrit dans les annexes du présent rapport), il est considéré comme « accessible au public ».
- Lorsque le gouvernement met le document à la disposition du public dans des bibliothèques ou d'autres institutions en temps voulu, ce document est considéré comme étant « accessible au public ».
- Dans le cas où un gouvernement impose des frais pour l'obtention d'un document (par ex., pour le photocopier), l'IBP utilise la ligne directrice suivante : lorsque le montant demandé représente plus d'un mois du salaire minimum d'un pays, le document est considéré comme « non accessible au public. »

Les prochaines étapes pour l'Outil de suivi budgétaire :

L'Outil de suivi budgétaire de l'EBO est un projet pilote qui s'achèvera en juillet 2015, période à laquelle l'IBP devra évaluer son impact et décider s'il faut : 1) poursuivre le projet et 2) inclure d'autres pays. Afin de comprendre et de mesurer l'utilisation et l'impact de l'Outil de suivi budgétaire, l'IBP élabore actuellement des études de cas dans six pays couverts par l'Outil de suivi budgétaire. Chaque étude de cas inclura deux rapports : un rapport de référence qui décrit l'état de transparence budgétaire avant l'introduction de l'Outil de suivi budgétaire, et un rapport qui décrit les changements en matière de publication des documents budgétaires qui se sont produits après l'introduction de l'Outil de suivi budgétaire. Ces études de cas permettront à notre équipe de documenter les changements en matière de communication des informations budgétaires qui se produiront au cours de l'année prochaine, y compris la disponibilité des

informations dans un meilleur respect des délais, et d'identifier les facteurs pouvant avoir contribué à ces changements.

Comment l'Outil de suivi budgétaire peut-il être utilisé ?

Sur les 30 pays couverts par l'Outil de suivi budgétaire pilote, 25 ont été couverts lors de cycles précédents de l'Enquête sur le budget ouvert. L'Outil de suivi budgétaire pilote exclut les pays de l'Enquête qui enregistrent de bonnes performances en matière de transparence budgétaire, c'est-à-dire ceux qui publient systématiquement les documents budgétaires évalués dans l'Enquête. L'IBP a sélectionné les 25 pays de l'Outil de suivi budgétaire pilote parmi ceux qui enregistrent des résultats d'IBO faibles, en raison du souhait des partenaires de recherche de ces pays de participer au projet pilote, mais également pour générer un échantillon qui soit utile. Afin de vérifier si l'Outil de suivi budgétaire peut être facilement mis en œuvre dans les pays qui n'étaient pas évalués précédemment dans l'Enquête, cinq pays (l'Arménie, la Côte d'Ivoire, la Grèce, la Hongrie et la Palestine) ont été inclus dans l'Outil de suivi budgétaire.

Suivant l'approche utilisée dans l'Enquête sur le budget ouvert, l'Outil de suivi budgétaire enregistre le statut de publication des huit documents budgétaires sur son site de l'une des trois manières suivantes : publié, produit pour un usage interne uniquement ou non produit.

Les données recueillies par l'Outil de suivi budgétaire s'avéreront utiles pour différents groupes, notamment :

- les activistes de la société civile, qui seront en mesure d'évaluer les pratiques de transparence budgétaire de leur gouvernement en temps presque réel, et d'élaborer les campagnes de plaidoyer en conséquence;
- les promoteurs de la transparence au sein des gouvernements, qui pourront comparer les performances de leur pays par rapport à celles des autres pays

plus fréquemment que ne le permettait l'Enquête sur le budget ouvert seule ;

- les donateurs bilatéraux et multilatéraux, qui pourront évaluer la conformité des bénéficiaires de l'aide avec les exigences de transparence budgétaire pendant leurs cycles budgétaires;
- l'Open Government Partnership (Partenariat pour un gouvernement transparent) qui pourra évaluer la mesure dans laquelle les pays respectent les critères d'adhésion liés à la publication des projets de budget et des rapports d'audit;
- l'Organisation des Nations unies et les autres parties prenantes, qui pourront évaluer la mesure dans laquelle les pays atteignent les objectifs postérieurs à 2015 sur la transparence budgétaire qui ont été proposés par l'IBP et d'autres groupes de la société civile ; et
- les chercheurs, qui pourront accéder aux documents budgétaires, réunis dans un dépôt central, publiés par les pays couverts par l'Outil de suivi budgétaire.

Utilisations potentielles des données de l'Outil de suivi budgétaire

Dans cette section, nous décrivons trois manières dont les données de l'Outil de suivi budgétaire peuvent être utilisées. Ces exemples sont donnés à titre d'illustration, et nous encourageons les chercheurs à identifier d'autres manières d'utiliser ces données.

a. Déterminer quels documents sont ou non accessibles au public. Examiner et télécharger les documents budgétaires clés accessibles au public dans chaque pays couvert.

Tableau 1. Disponibilité des huit documents budgétaires clés (septembre 2014)

		PROJET						
	RAPPOR	DE			RAPPOR		RAPPOR	
	Ţ T	BUDGET	BUDGET		TS EN	REVUE	T DE	
	PRÉALAB	DĘ	DES	BUDGET	COURS	DE	FIN	
	LE AU	L'EXÉCU	CITOYE	APPROU	D'ANNÉ	MILIEU	D'ANNÉ	RAPPORT
PAYS	BUDGET	TIF	NS	VÉ	E	D'ANNÉE	E	D'AUDIT
Arménie	NP	Р	NP	Р	Р	NP	Р	Р
Bolivie	I	I	NP	Р	Р	NP	Р	P
Côte d'Ivoire	I	I	NP	Р	Р	NP	Р	NP
République	ı	Р	Р	Р	Р	NP	Р	Р

Article de l'IBP : Outil de suivi budgétaire

dominicaine								
RD du Congo	Р	Р	Р	Р	Р	NP	ı	NP
Équateur	NP	Р	NP	Р	Р	I	Р	NP
Égypte	NP	I	NP	Р	Р	Р	Р	I
Salvador	Р	Р	Р	Р	Р	NP	Р	Р
Fidji	Р	I	NP	Р	ı	I	Р	NP
Géorgie	Р	Р	Р	Р	Р	NP	Р	P
Ghana	NP	Р	Р	Р	Р	P	Р	P
Grèce	Р	Р	NP	Р	P	NP	Р	P
Hongrie	NP	Р	NP	Р	Р	NP	Р	P
Irak	I	I	NP	Р	NP	NP	I	I
Kenya	P	Р	P	P	P	I	I	P
République	Р	Р	Р	Р	P	P	P	Р
kirghize								
Macédoine	NP	Р	NP	Р	P	ı	P	P
Mali	P	Р	P	P	P	NP	I	NP
Myanmar	ı	I	NP	P	ı	I	ı	I
Nicaragua	NP	Р	NP	P	Р	NP	Р	P
Niger	Р	P	NP	ı	NP	NP	ı	NP
Nigeria	NP	Р	P	P	NP	ı	P	NP
Palestine	I	I	NP	Р	P	NP	Р	NP
Philippines	P	P	Р	P	Р	P	P	Р
Sénégal	P	P	P	P	P	NP	NP	NP
Sierra Leone	ı	P	Р	P	P	ı	P	P
Tanzanie	P	Р	P	P	P	NP	NP	Р
Timor-Leste	I	P	P	P	P	NP	I	P
Tunisie	NP	Р	P	P	P	NP	P	NP
Vietnam	P	I	P	P	Р	NP	Р	I
P-publié ; I-usage interne ; NP-non produit								

Le Tableau 1 utilise les données de l'Outil de suivi budgétaire de septembre 2014 pour exposer en détail la disponibilité des huit documents budgétaires clés dans chacun des 30 pays couverts par l'Outil de suivi budgétaire. Ce qui suit est un exemple de la manière dont ces données peuvent être analysées pour identifier les lacunes en matière de transparence pouvant étayer les efforts de plaidoyer. Le tableau indique que deux pays, la République kirghize et les Philippines, ont publié l'ensemble des huit documents budgétaires clés. À l'opposé, deux pays, l'Irak et le Myanmar, n'ont publié que leurs Budgets approuvés. Veuillez noter que dans ces deux pays, les documents clés sont générés, mais destinés uniquement à l'usage interne du gouvernement ; le public n'a pas accès à ces documents.

Les données indiquent que la majorité des pays (20 sur 30) publient au moins cinq des huit documents budgétaires examinés par l'Outil de suivi budgétaire. Sur les 30 pays couverts, 29 publient les Budgets approuvés adoptés par leurs corps législatifs nationaux ; plus de la moitié (16 pays) publient les Budgets des citoyens

qui représentent des versions accessibles et non techniques des budgets gouvernementaux ; et 21 pays publient des Rapports de fin d'année, qui sont essentiels pour déterminer si les ressources publiques ont été dépensées conformément aux plans budgétaires. Ces résultats sont encourageants, compte tenu du fait que l'IBP a sélectionné, pour figurer dans l'Outil de suivi budgétaire pilote, les pays en fonction de leur faible performance passée en matière de transparence budgétaire, reflétée par de faibles résultats d'IBO.

Cela dit, huit des 30 pays couverts par l'Outil de suivi budgétaire ne publient pas leurs Projets de budget de l'exécutif. Le Projet de budget de l'exécutif est sans doute le document budgétaire le plus important produit par un pays, car il est essentiel pour permettre aux citoyens d'influencer et de débattre des projets de budgets avant leur approbation par le corps législatif. De plus, 14 des 30 pays ne publient pas de Rapports d'audit, bien que ceux-ci fournissent des contrôles indispensables concernant l'exactitude des comptes d'un gouvernement et la conformité de celui-ci aux lois et réglementations en vigueur.

Les données de l'Outil de suivi budgétaire révèlent également que 37 documents budgétaires sont produits par les gouvernements pour leur usage interne, mais ne sont jamais publiés, tandis que 57 documents budgétaires ne sont pas produits du tout. Dans l'ensemble, 94 des 240 documents potentiels (soit près de 40 pour cent) ne sont *pas* accessibles au public car les pays ne les publient pas du tout ou ne les publient pas en temps opportun, tel que cela est prescrit par les normes internationales de transparence et de responsabilité concernant les finances publiques.

Les défenseurs de la transparence pourraient utiliser ces informations pour identifier les mesures spécifiques pouvant être prises par les gouvernements individuels pour améliorer la transparence budgétaire. Souvent, la mesure la plus simple et la moins coûteuse pouvant être prise par un gouvernement pour améliorer sa transparence est de commencer à publier les documents produits actuellement pour son usage interne, mais qui ne sont pas mis à disposition du

public. Un gouvernement peut alors commencer à produire et à publier des documents budgétaires qui ne sont actuellement pas produits, même pour son usage interne.

En plus des informations fournies sur le site de l'Outil de suivi budgétaire, l'IBP dispose d'une « bibliothèque du budget » virtuelle (www.openbudgetlibrary.org) où sont stockés les documents budgétaires qui ont été rendus publics. Les gouvernements maintiennent rarement des systèmes d'archivage adéquats et les liens vers les rapports budgétaires sur les sites gouvernementaux ne fonctionnent pas toujours. Nous espérons donc que la bibliothèque du budget mise à disposition par l'IBP deviendra une ressource utile pour les chercheurs qui souhaitent examiner et analyser les documents budgétaires des gouvernements.

b. Évaluer les tendances récentes en matière de communication des informations budgétaires.

Tableau 2. Changements du statut de publication des documents budgétaires entre l'Enquête sur le budget ouvert 2012 et l'Outil de suivi budgétaire (septembre 2014)

(septembre 2014)							
PAYS	NOMBRE TOTAL DE DOCUMENTS PUBLIÉS (SUR HUIT DOCUMENTS)	CHANGEMENTS POSITIFS	CHANGEMENTS NÉGATIFS	CHANGEMENTS INTERNES			
Bolivie	4	0	0	0			
République	6	1	0	0			
dominicaine							
RD du Congo	5	2	0	2			
Équateur	4	0	1	1			
Égypte	4	1	0	0			
Salvador	7	2	0	0			
Fidji	3	1	0	1			
Géorgie	7	3	0	0			
Ghana	7	2	0	0			
Irak	1	0	1	2			
Kenya	6	0	0	0			
République kirghize	8	4	0	0			
Macédoine	5	0	0	1			
Mali	5	1	0	1			
Myanmar	1	1	0	1			
Nicaragua	5	0	0	1			
Niger	2	2	1	3			
Nigeria	4	1	2	1			
Philippines	8	4	0	0			
Sénégal	5	3	0	2			
Sierra Leone	6	1	0	0			
Tanzanie	6	0	0	0			

Timor-Leste	5	2	0	2
Tunisie	5	2	1	0
Vietnam	5	1	1	0
TOTAL	124	34	7	18

Le Tableau 2 expose en détail la manière dont le statut de publication des documents budgétaires a changé dans les 25 pays couverts par l'Outil de suivi budgétaire et qui ont également été évalués dans le cadre de l'Enquête sur le budget ouvert 2012. Les changements se sont produits entre la période de recherche couverte par l'Enquête sur le budget ouvert 2012 (qui s'est terminée le 31 décembre 2011) et la période de recherche couverte par l'Outil de suivi budgétaire de septembre 2014 (qui s'est terminée le 31 août 2014). Un changement positif est constaté lorsqu'un document qui n'était précédemment pas produit ou produit uniquement pour l'usage interne des gouvernements a été publié. Un changement négatif est constaté lorsqu'un document qui avait été publié ne l'est plus ou n'est produit que pour l'usage interne du gouvernement, ou est publié trop tard pour être considéré comme accessible au public. Des **changements internes** sont constatés lorsque : 1) un document qui n'était pas produit auparavant est maintenant produit mais uniquement pour l'usage interne d'un gouvernement, ou 2) un document qui était auparavant produit uniquement pour l'usage interne d'un gouvernement n'est plus produit du tout.

Le Tableau 2 révèle que la transparence budgétaire des gouvernements peut changer rapidement dans un délai relativement court. Trente-quatre des 200 documents budgétaires clés ont été publiés pour la première fois au cours de la période de 32 mois entre la fin de la période de recherche de l'Enquête sur le budget ouvert et la fin des recherches effectuées pour le premier cycle de l'Outil de suivi budgétaire. Et sept documents budgétaires précédemment publiés n'étaient plus accessibles au public. De plus, 18 documents budgétaires qui n'étaient précédemment pas produits par les gouvernements couverts par l'Outil de suivi budgétaire ont été produits au cours de cette période de 32 mois, mais uniquement pour l'usage interne du gouvernement, ou vice versa. (Dans les deux cas, le public n'a pas eu accès à ces informations budgétaires.)

En somme, les modalités de production ou de publication de près d'un tiers du nombre total de documents budgétaires évalués dans l'Outil de suivi budgétaire ont changé au cours de cette période de 32 mois. (Veuillez noter qu'en raison de légères révisions de l'Enquête sur le budget ouvert et de l'introduction d'une plateforme de collecte de données en ligne, ce cycle de l'Enquête sur le budget ouvert s'étend sur trois ans au lieu des deux années habituelles.)

Le Tableau 2 indique également que certains gouvernements ont pris des mesures considérables pour améliorer leur transparence budgétaire au cours des 32 derniers mois, notamment la Géorgie, la République kirghize, les Philippines et le Sénégal, qui ont chacun récemment publié trois documents budgétaires supplémentaires ou plus depuis la fin des recherches effectuées pour l'Enquête sur le budget ouvert de 2012. Les acteurs de la transparence budgétaire peuvent utiliser ces données en temps réel pour répondre à ces évolutions à mesure qu'elles se produisent.

c. Aligner les stratégies de plaidoyer pour améliorer la publication des budgets dans les pays où la disponibilité des documents budgétaires est prévue.

L'Outil de suivi budgétaire utilise le calendrier budgétaire de chaque pays couvert pour déterminer le statut de publication des documents budgétaires évalués. Les calendriers signalent les dates d'échéance de publication de chacun des documents, indiquant ainsi le moment où ils devraient être accessibles au public. Le site de l'Outil de suivi budgétaire indique si chaque pays a respecté le délai de publication de chacun de ses documents pour l'exercice en cours, et les utilisateurs du site peuvent cliquer sur le nom d'un pays pour consulter un tableau fournissant les dates de publication de chaque document. En mettant en évidence les dates d'échéance de chacun des huit documents budgétaires clés, les défenseurs de la

Article de l'IBP : Outil de suivi budgétaire

transparence pourront cibler leurs efforts de plaidoyer autour de la date limite de publication de chaque document budgétaire.

Par exemple, le fait de cliquer sur le nom de la Côte d'Ivoire sur la page d'accueil affichera un tableau, qui indiquera que le Projet de budget de l'exécutif pour 2014 n'a jamais été publié et que le budget de 2015 doit être présenté au corps législatif national en octobre 2014. Le Projet de budget de l'exécutif devrait, dans l'idéal, être publié en octobre 2014, pour être accessible au public en même temps qu'il est présenté au corps législatif ; mais il doit être publié avant d'être approuvé, ce qui se produira probablement en décembre 2014 compte tenu des pratiques précédentes. En utilisant ces informations, les personnes cherchant à améliorer la transparence budgétaire en Côte d'Ivoire peuvent concentrer leurs efforts de plaidoyer autour de la publication du Projet de budget de l'exécutif, pendant la période allant de septembre à décembre.

Annexes

Annexe 1 : Les huit documents budgétaires clés évalués dans l'Outil de suivi budgétaire de l'EBO

Rapport préalable au budget: L'objectif du Rapport préalable au budget est de communiquer les paramètres du Projet de budget de l'exécutif. Il présente les hypothèses macroéconomiques du gouvernement ainsi que les recettes et les dépenses totales prévues, et fixe la dette qui sera engagée au cours de l'année budgétaire à venir. Le Rapport préalable au budget doit être rendu public au moins un mois avant la présentation du Projet de budget de l'exécutif. Si le Rapport préalable au budget est publié moins d'un mois avant que le Projet de budget de l'exécutif ne soit soumis au pouvoir législatif, il est considéré comme « non accessible au public ».

Projet de budget de l'exécutif: La nature du Projet de budget de l'exécutif varie d'un pays à l'autre. Il peut s'agir d'un ou de plusieurs documents. Le Projet de budget de l'exécutif est le ou les documents que l'exécutif soumet au pouvoir législatif pour approbation. Il détaille les recettes publiques prévues et les sources de ces recettes, ainsi que les allocations versées à l'ensemble des ministères et des administrations infranationales dans les pays où le gouvernement national les finance. Le Projet de budget de l'exécutif doit être accessible au public lors de sa première présentation devant l'Assemblée législative, ou au moins avant son approbation par cette même Assemblée.

Budget approuvé : Le Budget approuvé est le budget qui a été adopté par l'Assemblée législative. Contrairement à la plupart des documents budgétaires, le Budget approuvé doit être publié par l'Assemblée législative, même si le ministère des Finances peut également avoir une copie du Budget approuvé. Le Budget approuvé doit être rendu public au plus tard trois mois après son approbation par l'Assemblée législative.

Budget des citoyens : Le Budget des citoyens est une version du Projet de budget de l'exécutif, du Budget approuvé ou de tout autre document budgétaire sous une forme simplifiée et moins technique que le document complet. Il est généralement plus court que le document sur lequel il est basé, et est spécifiquement conçu pour transmettre au public les informations clés contenues dans le document complet. Le Budget des citoyens devrait être rendu public en même temps que le document de référence. Par exemple, si le Budget des citoyens est une version simplifiée du Projet de budget de l'exécutif, il devrait être publié en même temps que le Projet de budget de l'exécutif.

Rapports en cours d'année: Ils peuvent être publiés sur une base mensuelle ou trimestrielle, sous la forme d'un rapport de synthèse pour l'ensemble du gouvernement ou de plusieurs rapports de différents organismes. Les Rapports en cours d'année doivent être publiés au plus tard trois mois après la fin de la période couverte par le rapport. Si le rapport est publié après cette date, il est considéré comme « non accessible au public ».

Revue/rapport de milieu d'année: La Revue de milieu d'année contient une mise à jour complète de l'exécution du budget dès le milieu de l'exercice fiscal, y compris un examen des hypothèses économiques qui sous-tendent le budget et une prévision actualisée des résultats budgétaires de l'exercice concerné. La Revue de milieu d'année doit être disponible au plus tard trois mois après la fin des six premiers mois de l'exercice budgétaire.

Rapport de fin d'année: En général, le Rapport de fin d'année est publié sous la forme d'un seul rapport consolidé pour l'ensemble du gouvernement, mais chaque ministère peut publier des Rapports de fin d'année séparés. Le Rapport de fin d'année doit être publié dans l'année suivant la fin de l'exercice budgétaire. Le Rapport de fin d'année est « non accessible au public » s'il est publié plus d'un an après la fin de l'exercice couvert.

Rapport d'audit : Le Rapport d'audit est publié par l'Institution supérieure de contrôle (ISC) du pays. Il certifie la solidité financière et l'exhaustivité des comptes de fin d'année du gouvernement. Contrairement à la plupart des autres documents budgétaires, le Rapport d'audit est conservé par l'ISC. Pour être considéré comme « accessible au public », le Rapport d'audit doit être publié dans un délai de 18 mois après la fin de l'exercice budgétaire couvert. Le Rapport d'audit est « non accessible au public » s'il est publié après cette période de 18 mois.

Annexe 2 : À quel exercice correspondent les documents budgétaires contrôlés par l'Outil de suivi budgétaire de l'EBO ?

L'Outil de suivi budgétaire de l'EBO est mis à jour sur une base mensuelle pour enregistrer la publication des nouveaux documents budgétaires d'un pays. Ces documents comprennent les projets de budget pour l'exercice à venir, les rapports d'exécution budgétaire pour l'exercice en cours, et les rapports d'exécution et d'évaluation pour les budgets couvrant les exercices précédents. En tant que tel, l'Outil de suivi budgétaire analyse la disponibilité au public de documents budgétaires portant sur plusieurs exercices.

Il est donc possible qu'en l'espace d'un mois ou deux un gouvernement publie des documents budgétaires relatifs à trois exercices budgétaires, car :

- un Rapport préalable au budget portant sur le budget à venir est souvent publié entre quatre et six mois avant le commencement de l'exercice budgétaire suivant;
- un Projet de budget de l'exécutif et un Budget des citoyens portant sur le budget à venir sont souvent publiés entre un et trois mois avant le commencement du prochain exercice;
- un Budget approuvé portant sur le budget à venir est souvent publié un mois avant le commencement de l'exercice budgétaire suivant ;
- les Rapports en cours d'année portant sur le budget en cours sont souvent publiés chaque mois ou chaque trimestre avec un délai d'un à trois mois ;

Article de l'IBP: Outil de suivi budgétaire

- une Revue de milieu d'année portant sur le budget en cours est généralement publiée entre un et trois mois après la moitié de l'exercice budgétaire;
- un Rapport de fin d'année lié au budget précédent est généralement publié entre six et 12 mois après la fin de l'exercice précédent; et
- un Rapport d'audit est souvent publié entre six et 18 mois après la fin de l'exercice budgétaire. Ainsi, lorsque ce rapport est publié, il peut couvrir le budget précédent (s'il est publié dans un délai de 12 mois suivant la fin du budget) ou même l'année avant le budget précédent (s'il est publié plus de 12 mois après la fin du budget).

Par exemple, dans un pays où l'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile, le gouvernement peut publier un Rapport préalable au budget (exercice suivant), une Revue de milieu d'année (exercice actuel) et un Rapport de fin d'année (exercice précédent) en août ou septembre de l'exercice en cours.

L'achèvement du cycle complet correspondant à un seul budget peut prendre jusqu'à deux ans, en commençant par la publication du Rapport préalable au budget plusieurs mois avant le commencement de l'exercice couvert par le budget et se terminant par la publication du Rapport d'audit jusqu'à 18 mois après la fin de l'exercice budgétaire. L'Outil de suivi budgétaire est conçu pour prévoir le moment où chacun de ces documents clés devrait être rendu public dans un pays, en fonction de son cycle budgétaire, puis de déterminer si le gouvernement les a réellement rendus publics.